



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Commission fédérale pour la qualité CFQ

RECOMMANDATIONS

Développement de la qualité des soins oncologiques

Recommandations de la Commission fédérale pour la qualité (CFQ)

Commission fédérale pour la qualité (CFQ)

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ) est une commission extraparlamentaire à pouvoir décisionnel du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Elle apporte son concours au Conseil fédéral pour le développement de la qualité des prestations médicales dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Des informations détaillées sont disponibles sur www.eqk.admin.ch.

La CFQ a la possibilité de soumettre des recommandations aux groupes cibles définis par la loi, à savoir aux autorités, en particulier au Conseil fédéral, aux cantons, aux fournisseurs de prestations, aux assureurs ainsi qu'à leurs fédérations (parties aux conventions de qualité) en vertu de l'art. 58c LAMal.

Étant donné que les fédérations des fournisseurs de prestations et des assureurs doivent adapter leurs conventions de qualité aux recommandations de la CFQ (cf. art. 77 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie [OAMal ; RS 832.102]), ces conventions constituent un outil approprié pour améliorer et développer la qualité.

En outre, les recommandations de la CFQ doivent répondre à un besoin d'agir clairement identifié, être applicables et généralisables. Leur effet doit également pouvoir être contrôlé.

Impressum

Éditrice

Commission fédérale pour la qualité (CFQ)

Date de publication

28.07.2026

Citation recommandée

Commission fédérale pour la qualité. *Développement de la qualité des soins oncologiques. Recommandations de la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) (2026)*. Berne : Commission fédérale pour la qualité.

Langue du document original

En allemand, également disponible en français et en italien

Renseignements

Commission fédérale pour la qualité
Secrétariat
c/o Office fédéral de la santé publique
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
info@eqk.admin.ch
www.eqk.admin.ch

Copyright

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Les patients atteints d'un cancer ont besoin d'un plan de traitement individualisé et d'une personne de référence spécifique

Pour les traitements oncologiques de longue durée, la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) recommande aux **fédérations de fournisseurs de prestations H+ et FMH** d'exiger de manière contraignante que des plans de traitement individualisés soient mis à la disposition des patients et de leurs proches, notamment en désignant une personne de référence spécifique.

En 2023, le projet Swiss Cancer Patient Experiences (SCAPE) a demandé à près de 8000 personnes atteintes d'un cancer, dans 21 hôpitaux suisses, leurs expériences en matière de traitement et de suivi. Les résultats montrent dans l'ensemble une satisfaction élevée, mais révèlent aussi des besoins non satisfaits. Sur cette base, la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) a chargé les partenaires du projet de formuler des recommandations pour améliorer la qualité du traitement et du suivi oncologique. La CFQ soutient les recommandations issues du rapport SCAPE¹. Deux d'entre elles, notamment, adressent une importante nécessité d'agir, sur laquelle la CFQ souhaite également mettre l'accent. D'autres études portant sur le système de soins suisse ont également confirmé cette nécessité d'agir, comme l'étude PaRIS² de l'OCDE, qui relève le potentiel encore trop peu exploité que présentent les plans de traitement.

Recommandation : Renforcer l'utilisation de plans de traitement

« Nous recommandons d'intégrer systématiquement un plan de traitement individuel dans le dossier (électronique) pour assurer une prise en charge continue et coordonnée. » [recommandation 4 du rapport, page 11]

Recommandation : désigner une personne de référence

« Nous recommandons de désigner une personne de référence spécifique pour faciliter l'accès des patientes et patients à l'information (en complément à la recommandation 1 : renforcer les informations médicales adaptées aux patients). » [recommandation 6 du rapport, page 17]

¹ Arditi C., Lê-Van K., Ziegler S., Oetterli M., Landis F., Peytremann-Bridevaux I., Eicher M. (2026) : [Von der Patientenerfahrung zum Handeln: Empfehlungen aus den SCAPE-Umfragen zur Verbesserung der Qualität der onkologischen Versorgung](#) (disponible uniquement en allemand). Berne : Commission fédérale pour la qualité.

² Lehmann J., Peytremann-Bridevaux I., Arditi C. (2025) : [Présentation du dialogue entre parties prenantes du 29.4.2025 : présentation d'une sélection de résultats PaRIS \(en allemand\)](#). Berne : Commission fédérale pour la qualité. (consulté le 10.07.2026).

Utiliser les mesures de résultats rapportés par les patients (*patient-reported outcome measures*, PROMs) de manière harmonisée dans toute la Suisse

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ) recommande à l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** de veiller à ce que, dans le cadre du Plan national contre le cancer, des mesures de résultats rapportés par les patients (*patient-reported outcome measures*, PROMs) ou des PROMs répondant à des normes minimales harmonisées soient utilisés pour les diagnostics oncologiques les plus courants dans toute la Suisse, et que les données soient mises à la disposition des autorités nationales et de la CFQ.

Les mesures de résultats rapportés par les patients (*patient-reported outcome measures*, PROMs) sont des indicateurs de qualité essentiels, car ils incluent l'appréciation des patients. Les objectifs du Conseil fédéral en matière de développement de la qualité dans l'AOS pour les années 2025 à 2028 fixent d'ailleurs des critères contraignants pour le tableau de bord national de la qualité.

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ) mène, dans divers domaines médicaux, des projets d'harmonisation portant sur des PROMs importants, destinés à refléter le parcours de soins du patient.

Les Chambres fédérales ayant décidé de mettre en œuvre un Plan national contre le cancer dans le domaine de l'oncologie, la CFQ se prononce en faveur d'une harmonisation des PROMs dans ce cadre. En outre, elle estime qu'il est indispensable de mettre les résultats de ces travaux à la disposition de l'OFSP ou de la CFQ et de les publier. Elle formule cette recommandation à l'intention de l'OFSP en tant que mandant du Plan national contre le cancer.